

## Le processus de médiation litige ou réclamations

**PARCE QUE LA QUALITÉ DE LA PRESTATION FOURNIE EST NOTRE  
PRIORITÉ NOUS AVONS MIS A VOTRE DISPOSITION UN RÉFÉRENT**

**Mr Fargues.**

Une adresse électronique afin de nous faire part de vos recommandation et réclamation

[energyautomotoecole@orange.fr](mailto:energyautomotoecole@orange.fr)

Chaque demande sera traitée dans un délais de 15 jours maximum part retour de mail.

En cas de litige prolonger le processus de médiation de la consommation ne peut être mis en œuvre qu'à l'initiative du consommateur (le professionnel ne peut pas l'initier). Le consommateur ne peut toutefois saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige. Si cette démarche n'est pas effectuée, la demande de médiation sera irrecevable.

La liste de l'ensemble des médiateurs notifiés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) est accessible sur son site internet et sur la plateforme en ligne de résolution des litiges de la Commission européenne.